



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 4 FEVRIER 2020 À 20H30**

L'an deux mille vingt,

Le quatre février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Karel KURZWEIL, Christian GHEZ, Michel MOREAU, Elisabeth CHAPPEY, Isabelle TRAPPIER, Pierre VEZY, Anne HEINKELE, Agathe SCARDILLI, Carla MARTINS, Thomas BATIGNE, Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Christian PERROUD, Muriel MAZARS-FERRARONE

Absents ayant donné pouvoir conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

Dominique GERBERT à Axel FAIVRE
Christophe GOETHALS à Karel KURZWEIL
Marie-Pierre DRAIN à Bertrand CHANZY

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

Anne GUINAMARD, Capucine DESBOIS, Grégory DUTREY, Camilla BURG, Jean-Marie CHAZAL

Secrétaire de séance : Agathe SCARDILLI

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2019

N°75 : Signature de l'avenant n°2 – Marché Public 2019-03

N°76 : Contrat de cession présenté par l'association IDEE DE PARNASSE pour la représentation des chants de Noël de « SCALAE CAELI »

N°77 : Convention de formation avec MOVIMENTO

N°78 : Marchés de travaux de mise en accessibilité à l'école Pasteur : création d'un ascenseur et aménagement de la cour – Attribution des marchés lot N°6 menuiseries extérieures et lot N°9 plomberie chauffage

2020

N°01 : Attribution du marché public n°2019-05

1



N°02 : Contrat de cession présenté par SARL la Baguette pour la représentation du spectacle
« Augustin Pirate des Indes »

N°03 : Convention de formation avec l'organisme SOFIS

N°04 : Occupation provisoire d'un logement à titre onéreux

Délibérations :

N° 2020-02/01 : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,

DIT que le tableau des postes ouverts pour les filières concernées est ainsi modifié :

Filière Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 4
- Nouvel effectif : 5

Filière Technique

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 4

N° 2020-02/02 : Répartition dérogatoire du FPIC 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (1 CONTRE – MARIE-PIERRE DRAIN),

DECLARE son intention de décider une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2020,

DECLARE sa volonté que la totalité du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2020, soit pris en charge par la Communauté de Communes Gally Mauldre (part EPCI et parts communales),

DIT que la présente délibération d'intention sera confirmée par une seconde délibération à adopter dans les deux mois suivant la notification du FPIC 2020 par le représentant de l'Etat dans le département, et confirmant cette répartition dérogatoire libre.

N° 2020-02/03 : Approbation de principe et lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession par affermage pour la gestion et l'exploitation du centre multi accueil « Petit Prince »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le principe de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil « Petit Prince »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du centre multi accueil « Le Petit Prince », de Saint-Nom-la-Bretèche,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et à engager toute procédure nécessaire à la réalisation de l'opération et notamment engager librement toute discussion, négociations utiles avec les candidats ayant présenté une offre conformément aux articles L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

N° 2020-02/04 : Dénomination d'une voie d'accès

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (MOINS UNE VOIX – ERIC FROMMWEILER),

NOMME cette voie : Route du Vivier aux Moines,

CHARGE Monsieur le maire de procéder au numérotage des constructions existantes,

DIT que l'acquisition des nouvelles plaques de ce chemin sera financée par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents relatifs à ce dossier.

N° 2020-02/05 : Avenant n°2 au marché de travaux n°2019-06 pour les travaux de mise en accessibilité de l'école Pasteur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la prolongation de la durée du marché n°2019-06 jusqu'au 30 avril 2020,

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°2 au marché ci-dessus rapporté ainsi que tous les actes y afférents.

N° 2020-02/06 : Avenant n°2 au marché de services n°2016-MA-02 pour le nettoyage des voies, trottoirs, caniveaux et espaces publics

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modalités de l'avenant n°2 ayant pour objet d'explicitier les indices de prix indiqués à l'article 7 du CCAP du marché n°2016-MA-02 et la valeur n :

- L'indice S est l'indice du coût de la main d'œuvre ICHT-E
- L'indice G est l'indice des prix à la consommation de l'INSEE, catégorie produits pétroliers gazole - identifiant I764283
- L'indice V : Indice du prix des véhicules industriels à moteur (catégorie véhicules utilitaires), publié au « MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS », applicable au 1er janvier 2016, identifiant F291016
- FSD1 est l'indice « frais et services divers » connu au moniteur.

PRECISE que la valeur finale (n) des indices sera celle publiée à la date de révision,

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°2 au marché ci-dessus rapporté ainsi que tous les actes y afférents.

N° 2020-02/07 : Demande de report d'un an pour le transfert de la compétence SDIS 78 à la CCGM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

REPORTE d'un an, soit au 1^{er} janvier 2021, le transfert de compétences adopté par délibération du 5 décembre 2019,

DECLARE que les modifications ainsi définies seront effectives dès la prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts et prendront effet pour la première fois au titre de l'exercice 2021,

DONNE délégation à Monsieur le Président à l'effet de procéder à la saisine des communes membres et prendre toutes mesures permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2020-02/08 : Avis sur la demande de dissolution du SIDECOM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la demande de dissolution du SIDECOM,

DEMANDE de placement en fin de compétence du syndicat, le temps nécessaire à sa liquidation, dans l'hypothèse où l'arrêté de dissolution ne puisse intervenir avant les élections municipales de mars 2020,

CONSTATE que le SIDECOM n'avait pas contracté d'emprunt et, qu'en conséquence aucun emprunt ne devrait être transféré aux adhérents du Syndicat,

APPROUVE le transfert des archives du SIDECOM et d'Yvelines 1^{ère} au département des Yvelines.

N° 2020-02/09 : Adhésion au groupement de commandes prestations de levers topographiques et d'investigations complémentaires - SEY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations de levers topographiques et d'investigations complémentaires,

AUTORISE l'adhésion au groupement de commandes coordonné par le SEY 78 pour les prestations de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires,

AUTORISE le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

DONNE mandat au Président du SEY pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres,

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 6 février 2020

Affiché le 7 février 2020.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA



